

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine  
UFI : UWJ2-4MDT-KK6D-U4TQ  
Code du produit : 710-00422(A)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : A utiliser uniquement comme recharge pour cigarettes électroniques

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Utiliser seulement pour les applications prévues.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Fontem Ventures BV  
Radarweg 60  
1043 NT Amsterdam  
Netherlands  
T +31 (0) 85 002 7200  
[www.fontemventures.com](http://www.fontemventures.com)

##### Fabricant

Shenzhen JWEI Electronics Co., LTD.  
2F.3F.4F,1 Area , 14th Bldg Gonghe Hengmingzhu Tech Industrial Park  
Shajing Town  
Baoan District Shenzhen – Shenzhen  
China

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 H301  
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2 H310  
Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4 H332  
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune en utilisation normale.

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide; 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one; Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate; nicotine benzoate; (Z)-3,7-diméthyl-octa-2,6-dienal

Mentions de danger (CLP) :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.  
H310 - Mortel par contact cutané.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P330 - Rincer la bouche.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 - Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Fermeture de sécurité pour enfants :

Applicable

Indications de danger détectables au toucher :

Applicable

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Propylene glycol (57-55-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Glycerine (56-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide (51115-67-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ethyl acetoacetate (141-97-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (77-83-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
nicotine benzoate (88660-53-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hexan-1-ol (111-27-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
d-limonène (5989-27-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
alcool benzylique (100-51-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Benzyl acetate (140-11-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
acide acétique à ...% (64-19-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Citric acid (77-92-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal (106-26-3)	PBT: pas encore évalué vPvB: pas encore évalué

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Glycerine substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 56-81-5 N° CE: 200-289-5 N° REACH: 01-2119471987-18	40 – 50	Non classé
2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	N° CAS: 51115-67-4 N° CE: 256-974-4 N° REACH: 01-2120760168-51	< 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel)

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
nicotine benzoate	N° CAS: 88660-53-1 N° CE: 828-490-9	< 3	Acute Tox. 2 (par voie orale), H300 (ATE=5 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 1 (par voie cutanée), H310 (ATE=5 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0.05 mg/l/4h) Aquatic Chronic 2, H411
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	N° CAS: 3658-77-3 N° CE: 222-908-8 N° REACH: 01-2120754473-52	< 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1608 mg/kg) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 EUH071
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate	N° CAS: 77-83-8 N° CE: 201-061-8 N° REACH: 01-2119967770-28	< 1	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
acide acétique à ...% substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7 N° Index: 607-002-00-6 N° REACH: 01-2119475328-30	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal	N° CAS: 106-26-3 N° CE: 203-379-2 N° REACH: 01-2119924850-39	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Benzyl acetate substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 140-11-4 N° CE: 205-399-7 N° REACH: 01-2119638272-42	< 0.1	Aquatic Chronic 3, H412

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide acétique à ...%	N° CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7 N° Index: 607-002-00-6 N° REACH: 01-2119475328-30	( 10 ≤C < 25) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 ≤C < 25) Eye Irrit. 2, H319 ( 25 ≤C < 90) Skin Corr. 1B, H314 ( 90 ≤C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Mortel par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(e).
Symptômes/effets après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Douleurs abdominales. Convulsions.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).
---	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Contenez ou épongez un liquide déversé avec de la terre ou toute autre matière absorbante. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
Autres informations	: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 11. RUBRIQUE 13.

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir hors de portée des enfants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

A utiliser uniquement comme recharge pour cigarettes électroniques.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Glycerine (56-81-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycérine (brouillard) # Glycerine (nevel)
OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
Benzyl acetate (140-11-4)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate de benzyle # Benzylacetaat
OEL TWA	62 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	10 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
acide acétique à ...% (64-19-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Acetic acid
IOEL TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	10 ppm
IOEL STEL	50 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	20 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide acétique # Azijnzuur
OEL TWA	25 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	10 ppm

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
OEL STEL	38 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL [ppm]	15 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

<b>Propylène glycol (57-55-6)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, inhalation	168 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, inhalation	50 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	260 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	26 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	183 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	572 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	57.2 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	50 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	20000 mg/l
<b>Glycerine (56-81-5)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets locaux, inhalation	56 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	229 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	33 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0.885 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0885 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	8.85 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	3.3 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.33 mg/kg poids sec

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Glycerine (56-81-5)</b>	
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0.141 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l
<b>Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (77-83-8)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0.7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2.45 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	0.35 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0.61 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	0.35 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0.0084 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	8.4 µg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.084 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	0.214 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.0214 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0.0378 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Orale)</b>	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	23.3 mg/kg de nourriture
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	3.058 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	305.8 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	30.58 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	11.36 mg/kg poids sec



# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
PNEC sédiments (eau de mer)	1.136 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	470 µg/kg ps
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	85 mg/l
<b>(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal (106-26-3)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1.7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	140 µg/cm <sup>2</sup>
A long terme - effets systémiques, inhalation	9 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	0.6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2.7 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	140 µg/cm <sup>2</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0.00678 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.000678 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.0678 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	0.125 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.0125 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0.0209 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	1.6 mg/l

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Bon niveau de ventilation générale.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile, gants en caoutchouc naturel. Gants de protection en latex. EN 374

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Apparence	: Huileux.
Odeur	: Fruitée.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 3 – 11
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(e).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes). Oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible de fumées toxiques. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.
Indications complémentaires	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée Douleurs abdominales Convulsions

blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine	
ETA CLP (voie orale)	166.113 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	167.224 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	1.672 mg/l/4h
Glycerine (56-81-5)	
DL50 orale rat	27 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3)	
DL50 orale rat	1608 mg/kg
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (77-83-8)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
Benzyl acetate (140-11-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
acide acétique à ...% (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 orale	4960 mg/kg de poids corporel Animal: mouse

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	5620 ppm/4h
<b>(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal (106-26-3)</b>	
DL50 orale rat	≈ 6800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 3 – 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 3 – 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
<b>(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal (106-26-3)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
<b>Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (77-83-8)</b>	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	290 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
<b>(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal (106-26-3)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	68 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	34 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
Danger par aspiration	: Non classé
<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
Viscosité, cinématique	1.015 mm <sup>2</sup> /s

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Glycerine (56-81-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	54000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
<b>4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3)</b>	
CE50 - Crustacés [1]	6.8 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	123 mg/l
<b>Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (77-83-8)</b>	
CL50 - Poisson [1]	4.2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	52 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	36 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	42 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
<b>Benzyl acetate (140-11-4)</b>	
CL50 - Poisson [1]	4 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes
CE50 - Crustacés [1]	17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	110 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	92 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
<b>acide acétique à ...% (64-19-7)</b>	
CL50 - Poisson [1]	300.82 mg/l
CL50 - Poisson [2]	> 300.82 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	> 300.82 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
CE50 72h - Algues [2]	> 300.82 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
<b>(Z)-3,7-diméthyl-octa-2,6-dienal (106-26-3)</b>	
CL50 - Poisson [1]	6.78 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	6.8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	103.8 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine</b>	
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
<b>4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 %

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### acide acétique à ...% (64-19-7)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

Potentiel de bioaccumulation	Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s).
------------------------------	---

#### 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0.95 @ 20°C
--	-------------

### acide acétique à ...% (64-19-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.17 @ 20°C
--	--------------

Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.
------------------------------	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

Ecologie - sol	Miscible avec l'eau.
----------------	----------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### Composant

Propylene glycol (57-55-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Glycerine (56-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide (51115-67-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ethyl acetoacetate (141-97-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate (77-83-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
nicotine benzoate (88660-53-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hexan-1-ol (111-27-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
d-limonène (5989-27-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
alcool benzylique (100-51-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Benzyl acetate (140-11-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
acide acétique à ...% (64-19-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Citric acid (77-92-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal (106-26-3)	PBT: pas encore évalué vPvB: pas encore évalué

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport






En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
UN 3144	UN 3144	UN 3144	UN 3144	UN 3144

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine


## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)	Nicotine compound, liquid, n.o.s. (Nicotine benzoate)	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)
<b>Description document de transport</b>				
UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II, (D/E)	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II	UN 3144 Nicotine compound, liquid, n.o.s. (Nicotine benzoate), 6.1, II	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: T1
Dispositions spéciales (ADR)	: 43, 274
Quantités limitées (ADR)	: 100ml
Quantités exceptées (ADR)	: E4
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP15
Code-citerne (ADR)	: L4BH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU15, TE19
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S9, S19
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 60
Panneaux oranges	: 
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D/E

### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 43, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 100 ml
Quantités exceptées (IMDG)	: E4



# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-A
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Propriétés et observations (IMDG)	: A wide variety of toxic liquids. Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E4
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y641
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 654
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 662
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A4, A6
Code ERG (IATA)	: 6L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: T1
Dispositions spéciales (ADN)	: 43, 274, 802
Quantités limitées (ADN)	: 100 ml
Quantités exceptées (ADN)	: E4
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP, TOX, A
Ventilation (ADN)	: VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 2

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: T1
Dispositions spéciales (RID)	: 43, 274
Quantités limitées (RID)	: 100ml
Quantités exceptées (RID)	: E4
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP15
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU15
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW28, CW31
Colis express (RID)	: CE5
Numéro d'identification du danger (RID)	: 60

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : DIRECTIVE 2014/40/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes, et abrogeant la directive 2001/37/CE.

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**

Glycerine

Ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate

Benzyl acetate

acide acétique à ...%

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1		Modifié	market name Belgium

#### Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
	IBC Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IMO)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.

# blu bar Passionfruit 20mg/ml nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.